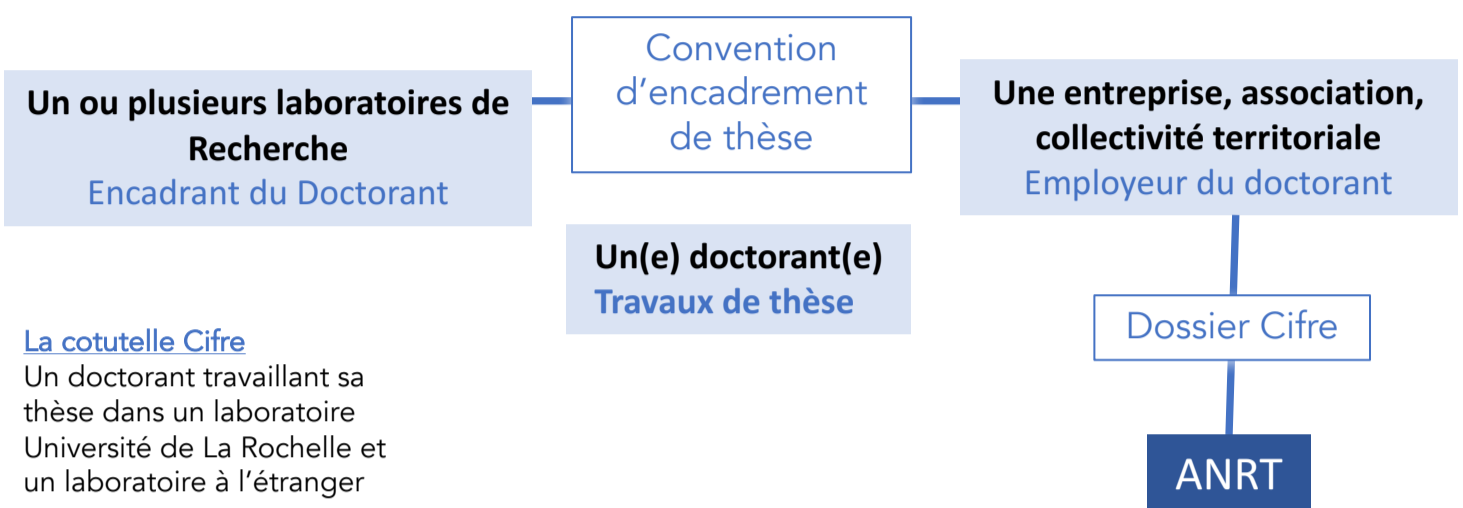


Convention Industrielle de Formation par la REcherche

Renforcer les échanges entre la Recherche Publique et les milieux socio-économiques
Favoriser l'emploi des docteurs dans les entreprises
Contribuer à l'Innovation des entreprises françaises

Le Dispositif - Cifre

Le dispositif **Cifre** - Convention Industrielle de Formation par la REcherche permet de renforcer la Recherche Française et d'encourager les partenariats scientifiques entre les Universités et les industriels. Sous l'impulsion et la gestion de l'**ANRT** (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), la France compte aujourd'hui plus de 13000 partenariats entre les Laboratoires de Recherche et les entreprises privées ou Établissement Publics.



La cotutelle Cifre

Un doctorant travaillant sa thèse dans un laboratoire Université de La Rochelle et un laboratoire à l'étranger

Pour les entreprises, les doctorants apportent une expertise scientifique et innovante avec le soutien de leur laboratoire académique. En tant que salarié de l'entreprise /association /collectivité territoriale, les doctorants assurent la responsabilité de porteur de projet.

Qui peut prétendre à la Cifre ?

- Petite et Moyenne Entreprise (PME)
- Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI)
- Grandes Entreprises
- Associations
- Collectivités territoriales

Attention, l'étudiant qui prétend au dispositif Cifre ne doit pas avoir été salarié de plus de 9 mois de l'entreprise.

Avantages - CIFRE

Avantages Laboratoire

- Partenariat industriel
- Transfert de technologie
- Mise à l'épreuve des savoir-faire (test scientifique et technique)
- Visibilité du laboratoire dans la sphère privée

Avantages Entreprise

- Bénéfice du Savoir-faire des laboratoires de Recherche publique
- Visibilité des travaux de recherche
- Renforcement des compétences scientifiques et techniques de l'entreprise
- Sécurisation des travaux de R&D

Cifre en chiffres

Coût sans Crédit Impôts Recherche

32 878 € : salaire minimal chargé
- 14 000 € : subvention Cifre
= 18 878 € : Coût annuel thèse Cifre

**Coût final pour l'Entreprise 18 878 €
de salaire annuel du doctorant**

+ frais de fonctionnement

Coût avec Crédit Impôts Recherche

32 878 € : salaire minimal chargé
x1.5 = 49 317 € : forfait frais de fonctionnement
- 14 000 € : subvention Cifre
- 10 595 € : 30% de CIR
= 24 722 € : Coût annuel estimé

**Coût final pour l'Entreprise 8 283 €
de salaire annuel du doctorant**

+ 16 439 € de frais de fonctionnement estimé

Critères d'Evaluation de l'Offre - Cifre par l'ANRT

La qualité scientifique du Projet, l'implication de l'entreprise dans le travail du doctorant, la pertinence du partenariat entreprise / association / collectivité territoriale avec le Laboratoire de Recherche et la qualité du sujet de thèse et son adéquation avec le cursus du doctorant.

Éléments du dossier

- Lettre d'engagement de l'entreprise
- Présentation de l'entreprise / association / collectivité territoriale
- RIB de l'entreprise / association / collectivité territoriale
- CV Chronologique mis à jour du doctorant
- Notes du M2 ou équivalent
- Description du Projet de Recherche, (contexte, objectif, organisation des travaux de recherche, bibliographie)
- Présentation du laboratoire
- Lettre d'engagement du laboratoire
- Lettre d'engagement de l'école doctorale

Une convention d'encadrement de thèse entre l'Université et l'employeur du doctorant définira les modalités selon lesquelles s'effectueront les travaux de thèse.

L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE À VOTRE SERVICE

La DRPI permet aux entreprises / associations / collectivités territoriales et aux laboratoires de construire un projet innovant en commun.
Elle les accompagne dans la procédure de montage du dossier Cifre.

DRPI
Direction Recherche Partenariats Innovation
Université de La Rochelle
23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 La Rochelle

ingenierie-projets@univ-lr.fr

partenariat-recherche@univ-lr.fr

Tel .+33 (0)5 46 45 85 54

www.anrt.asso.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
www.univ-larochelle.fr